

Aide-mémoire du Président – neuvième réunion du Groupe de travail I du CoC-EEI

Lundi 10 avril 2008, 9 h 30 – 17 h 30

Vic Heard, Président

1) **Aide-mémoire:** Les membres sont convenus que les aide-mémoire sont une synthèse des discussions établie par le Président et que des remarques spécifiques sur cette synthèse peuvent être consignées dans des aide-mémoire suivants, plutôt qu'au moyen d'une révision du texte original. À cet égard, se référant à l'aide-mémoire de la huitième réunion du Groupe de travail I:

- a) les membres ont réaffirmé l'importance des productions végétales;
- b) ont noté que d'autres débats seraient encore nécessaires avant la conclusion d'un accord final sur les trois objectifs mondiaux des pays membres.

2) **Examen des projets de notes stratégiques, y compris mode de présentation et approche à suivre pour les prochains documents stratégiques:** La session a examiné quatre notes stratégiques (voir annexe) élaborées à la suite des débats qui avaient eu lieu précédemment dans le Groupe de travail I. Les membres ont noté qu'il s'agissait d'un travail encore en cours et se sont félicités de la structure des documents stratégiques, divisés en quatre composantes: 1) analyse des besoins et avantages comparatifs de la FAO; 2) vision et objectifs; 3) résultats attendus; et 4) mise en œuvre. Il a été décidé que les prochains documents stratégiques devraient être concis (deux pages) et se maintenir à un niveau hautement conceptuel. Le paragraphe se rapportant à « l'analyse des besoins et des avantages comparatifs de la FAO » devrait également se référer brièvement au contexte général. Les observations faites sur les notes seront prises en compte pour préparer les projets d'éléments pour le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme qui seront examinés par la suite par le Groupe de travail, mais celui-ci n'a pas le temps voulu pour réviser les notes, en tant que telles. Les membres devraient donc envoyer toute observation supplémentaire concernant les notes au Sous-Directeur général concerné, avec copie au Directeur de PBE et au Secrétariat du CoC-EEI, dans un délai de deux semaines à compter de la réunion au cours de laquelle est présentée la stratégie en question.

3) Les membres ont souligné la nécessité d'utiliser un cadre logique simple, avec une hiérarchie cohérente établissant des liens entre les buts, les objectifs et les résultats. Pour les éléments du Plan à moyen terme (PMT), il ne sera probablement pas possible d'élaborer en détail les cibles et indicateurs en 2008. Ce travail serait toutefois essentiel pour la présentation, en 2009, de la version intégrale du PMT. Les stratégies, qui devront être mises au point définitivement dans le PMT 2009, devront être examinées par les comités techniques. Les 14 notes stratégiques énumérées ci-dessous devraient être passées en revue par le Groupe de travail, y compris celles examinées au cours de la présente séance. D'autres domaines importants seront couverts et examinés par le Groupe de travail lorsqu'il analysera les éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme.

- Plaidoyer et communication
- Assistance aux politiques et aux stratégies et politiques économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles
- Renforcement des capacités
- Gestion des connaissances
- Partenariats
- Intégration de la problématique hommes-femmes et habilitation des femmes
- Données et statistiques de base
- Situations d'urgence et réhabilitation

- Soutien à l'investissement
- Environnement, changement climatique et gestion des ressources naturelles
- Pêches
- Forêts
- Élevage
- Cultures

4) Dans le domaine des **pêches**, la FAO dispose d'un avantage comparatif bien établi. Les membres se sont en général félicités de la note stratégique, mais certains ont estimé qu'elle était trop axée sur le poisson et ne reflétait pas de manière adéquate les recommandations de l'EEI. Les membres se sont félicités de l'attention accordée à l'aquaculture dans la stratégie, mais ont noté que ce domaine d'activité de la FAO n'avait pas été soumis à une évaluation indépendante, qui serait de la plus haute importance. Le Groupe de travail a estimé que la stratégie n'accordait pas une importance suffisante à la pauvreté ou aux dimensions économiques et sociales; en outre, cette stratégie devait accorder une attention accrue à l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris la transformation et son potentiel en tant que source d'emplois, de moyens d'existence et d'aliments sûrs pour les pauvres. Les membres ont également noté l'importance de la pêche artisanale et de la pêche en eaux douces. Le Groupe de travail a souligné la valeur exceptionnelle des données de la FAO sur les pêches et a ajouté qu'il était important d'en assurer la qualité. Les membres ont estimé que la note stratégique n'a pas accordé l'attention voulue à la nécessité d'améliorer encore la gouvernance des pêches de capture et était dominée par la problématique des changements climatiques et de la baisse des stocks de poissons. Il est nécessaire d'évaluer les organismes régionaux des pêches afin d'analyser leur efficacité, voir comment renforcer leurs capacités et de déterminer les besoins qui doivent être pris en charge par la FAO.

5) **Forêts:** Les membres ont pris note avec satisfaction de la stratégie. Ils ont estimé que celle-ci devrait accorder une attention accrue aux dimensions économiques et sociales du secteur forestier. Les membres ont noté l'importance du bois de feu, des dimensions écologiques multiples des forêts outre leur rôle de piégeage du carbone et ils ont pris acte du rôle des communautés dans la gestion et la conservation des forêts. Les membres ont souligné l'importance des partenariats, y compris le rôle important de la FAO à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

6) **Appui au développement des investissements:** Le Groupe de travail a souligné que les activités de la FAO dans le domaine des investissements doivent être axées sur la demande et s'attacher à fournir un appui direct aux pays en développement, y compris pour l'élaboration d'un cadre d'ensemble relatif aux investissements. Les membres se sont félicités du fait que la note stratégique porte sur le rôle d'ensemble de la FAO et pas seulement sur celui du Centre d'investissement. Les arrangements optimaux pour les activités sur les investissements devaient encore être déterminés et ils feraient l'objet d'une réunion conjointe avec le Groupe de travail III, au cours de laquelle seraient également examinés d'autres aspects de la structure organisationnelle.

7) **Situations d'urgence et réhabilitation:** Il conviendrait de définir avec plus de précision l'avantage comparatif de la FAO, y compris pour la coordination et la préparation des interventions, à l'échelle de tout le système des Nations Unies et au niveau des pays, pour faire face à des situations d'urgence selon l'approche « Unis dans l'action ». Il conviendrait d'aborder de toute urgence les questions de chevauchement d'efforts et de synergie potentielle, notamment avec le PAM. La FAO devrait renforcer les capacités dans toute la filière, allant de la préparation des interventions à l'alerte rapide et au renforcement des capacités de réaction, jusqu'au rétablissement rapide des moyens

d'existence. La contribution de la FAO au renforcement des capacités des pays pour leur permettre de faire face à des situations d'urgence était considérée comme un élément fondamental. La FAO n'avait pas donné la preuve de son efficacité lors de la réalisation de projets au niveau national pour faire face à des urgences isolées de faible envergure. Il devrait y avoir une relation clairement définie entre les activités d'urgence de la FAO et les autres objectifs stratégiques de l'Organisation.

8) **Élaboration des objectifs stratégiques:** Les membres ont eu une première discussion générale sur l'élaboration des objectifs stratégiques et ont noté qu'ils poursuivraient l'examen de cette question sur la base d'un document établi par le Président du Groupe de travail I sur l'élaboration des objectifs stratégiques et leurs rapports avec les résultats obtenus. Cet examen permettra au Groupe de travail de mieux formuler une demande à la Direction, l'invitant à soumettre au CoC-EEI ses propositions concernant les objectifs stratégiques et les thèmes prioritaires.